

MAIRIE DE DOGNEVILLE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR

- Vote des taxes locales
- Vote du BP 2021 (Budgets : Commune-forêt-Lotissements)
- Informations diverses

Séance ouverte à : 18 heures 30

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents excusés :

Mme BALSON Noëlle qui donne pouvoir à Mme ARROUET Estelle

Mme FORTERRE Laurence est arrivée à 18h36

Mr BECHERT Jean-Marie est arrivé à 18h44

Secrétaire de Séance : Mme ARROUET Estelle

Madame le Maire informe que Madame MOREL-MIROT Inspectrice Divionnaire des Finances Publiques présente ses excuses pour son absence en raison des contraintes sanitaires.

APPROBATION : Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler concernant le compte rendu du dernier conseil.

Monsieur ROTH Antoine demande pourquoi Dogneville est exclu du projet de la future ligne de bus.

Madame le Maire explique que l'information a déjà été évoquée lors du conseil précédent et confirme que nous travaillons toujours sur ce projet.

DECISIONS : Les membres du conseil ont pris connaissance des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

• **1- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021**

À la suite d'une modification, le règlement stipule que le taux de la taxe foncière du département 25,65% doit s'additionner au taux communal (10,71%) et ce en compensation de la perte de recette de la Taxe d'habitation.

Les taux de la Commune restent identiques depuis plusieurs années.

Le conseil municipal vote les taux de la façon suivante :

- **Foncier bâti** : **36.36 %**
10,71 % Taux Communal + 25,65 % Taux Départemental
- **Foncier non bâti** : **19.34 %**

Vote par : 14 voix pour

• **2- BUDGETS PRIMITIFS 2020 (Commune-Forêt-Lotissement)**

Madame le Maire présente les budgets primitifs.

Après avoir répondu à plusieurs questions, Il est procédé au vote par budget de la façon suivante :

BUDGET COMMUNAL:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	1 429 988.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	1 672 910.47 €
DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT :	1 820 880.05 €

Le Budget Primitif en section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de : **242 922.47 €**.

Le Budget Primitif en section d'investissement est présenté en équilibre.

Le Budget Primitif Communal est voté : 11 voix pour - 4 voix contre

BUDGET FORET :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	105 414.76 €
DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT :	86 216.64 €

Le Budget Primitif en section de fonctionnement est présenté en équilibre.

Le Budget Primitif en section d'investissement est présenté en équilibre.

Le Budget Primitif Forêt est voté : 15 voix pour

BUDGET LOTISSEMENT ABBESSES :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	228 889.40 €
DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT :	400 000.00 €

Le Budget Primitif en section de fonctionnement est présenté en équilibre.

Le Budget Primitif en section d'investissement est présenté en équilibre.

Le Budget Primitif Lotissement est voté par : 11 voix pour - 4 voix contre

Madame le Maire informe que ce budget est définitivement clôturé.

BUDGET LOTISSEMENT LES PRES

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	560 976.00 €
DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT :	280 488.00 €

Le Budget Primitif en section de fonctionnement est présenté en équilibre.

Le Budget Primitif en section d'investissement est présenté en équilibre.

Le Budget Primitif Lotissement est voté par : 11 voix pour - 4 voix contre

- **3- INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire donne la parole à Mr DOUTRES pour une information « GEMAPI »

Mr Bernard DOUTRES, membre de la commission GEMAPI, informe le conseil municipal du démarrage en mai 2021 d'un projet de renaturation globale sur le St Oger et d'identification des actions de réduction du risque d'inondation de Deyvillers à Dogneville. Le coût de l'étude est chiffré à 60 000€ et une enveloppe de 480 000€ est prévue pour les aménagements retenus. La taxe GEMAPI sera effective en 2022.

Madame FORTERRE Laurence demande si les travaux d'abattage du bois de la vigne sont terminés et informe que c'est dangereux.

Messieurs DOUTRES Bernard et BECHERT Jean-Marie apportent les décisions suivantes : une partie du bois coupé restera sur place comme le prévoient les directives de l'ONF.

Ils précisent qu'un réaménagement du chemin du parcours de santé sera réalisé ultérieurement.

Madame le Maire informe l'assemblée que Mr Frédéric METZ lui a remis le 08 avril sa lettre de démission de son poste d'adjoint tout en restant conseiller municipal.

Madame le Maire remercie l'Assemblée.

La séance est levée à 20 h 02.

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 26 Avril 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 26 Avril 2021,

Le Maire,

Mireille CLAUDE PITET